

**Commune de
CRUZILLES-LÈS-MÉPILLAT**

Nombre de Conseillers en exercice : 15
Nombre de Conseillers présents : 14
Date de la Convocation : 25/05/20
Date d'affichage : 25/05/20

Compte rendu sommaire du Conseil Municipal
Séance du 29 mai 2020

L'an deux mille vingt et le vingt-neuf mai, à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BOYER Dominique, Maire.

Étaient présents aux côtés de Monsieur BOYER Dominique : Mmes BIGOT Agnès, DUFRESNE Anna-Maria, MARMIER Noëlle, PAYET Béatrice, TOURNIER Nathalie, VERNUSSE Céline, WEBER Corinne, Mrs CONTASSOT Pierre-Olivier, DREYFUS Éric, GABILLET François, GONNARD Pierre, POLONIA Joseph, TEPPE Sébastien et VARLET Geoffroy

Était excusé : M. DREYFUS Eric ayant donné procuration à M. BOYER Dominique

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du C.G.C.T., M. VARLET Geoffroy a été élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- Délégations au Maire et Adjointes,
- Indemnité du Maire et des Adjointes,
- Mise en place des commissions communales,
- Election du Conseil d'Administration du CCAS,
- Election du correspondant défense,
- Election du délégué du CNAS,
- Nouvelles organisations du city stade,
- Date du fleurissement,
- Désignation du régisseur du Petit Saint-Denis et formations,
- Ouverture de la bibliothèque,
- Questions diverses.

* Délégations à M. Le Maire par le Conseil Municipal

Le Conseil Municipal,
Accorde délégation au Maire pour :

- 1) Arrêté et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
- 2) Fixer, dans les limites déterminées par le Conseil Municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics, et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal dans la limite de 200 € maximum ;
- 3) Procéder, dans les limites fixées par le Conseil Municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts et de passer à cet effet les actes nécessaires dans la limite maximum de 2 000 €;
- 4) Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant les avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5% lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- 5) Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans ;
- 6) Passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 7) Créer les régies comptables (de dépenses ou de recettes) nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- 8) Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière ;
- 9) Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 10) Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 Euros ;
- 11) Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- 12) Fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
- 13) Décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
- 14) Fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- 15) Exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le Code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L 213-3 de ce même Code lorsqu'il le jugera utile ;
- 16) Intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans toutes les actions administratives, civiles ou pénales intentées contre elle ;
- 17) Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite maximum de 2 000 € ;

18) Donner l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;

19) Signer les conventions par lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté ou par lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;

20) Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 30 000 € autorisé par le conseil municipal.

21) D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

* Délégations des Adjoints

M. POLONIA Joseph, 1^{er} Adjoint est délégué, pour intervenir dans les domaines suivants : Voirie, assainissement, technique et urbanisme.

Mme MARMIER Noëlle 2^{ème} Adjointe est déléguée, pour intervenir dans les domaines suivants : Affaires scolaires et fleurissement.

M. VARLET Geoffroy 3^{ème} Adjoint est délégué, pour intervenir dans les domaines suivants : Communication et projets.

Mme WEBER Corinne 4^{ème} Adjoint est déléguée, pour intervenir dans les domaines suivants : Environnements et cadre de vie, bibliothèque.

* Indemnités du Maire et des Adjoints

Vu le CGCT et notamment les articles L 2123-23 à L 2123-24,

Considérant que le code susvisé fixe des taux maximaux et qu'il y a donc lieu de déterminer le taux des indemnités allouées au Maire et aux Adjoint,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire, et en avoir délibéré à l'unanimité :

➤ Décide de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire et d'adjoint, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux aux taux suivants :

- Taux en pourcentage de l'indice brut 1027, conformément au barème fixé par l'article L2123-23 du CGCT pour M. Le Maire : 40.3% (voir tableau ci-dessous)

Pour les maires (art. L. 2123-23)

Population de la commune	Taux (en % IBT)	Euros mensuels
Moins de 500	25,5	991,80 €
De 500 à 999	40,3	1 567,43 €
De 1 000 à 3499	51,6	2 006,93 €
De 3 500 à 9 999	55	2 139,17€
De 10 000 à 19 999	65	2 528,11 €
De 20 000 à 49 999	90	3 500,46 €
De 50 000 à 99 999	110	4 278,34 €
100 000 et plus	145	5639.63 €

- Taux en pourcentage de l'indice brut 1027, conformément au barème fixé par l'article L2123-24 du CGCT pour l'ensemble des adjoints : 10.7% (voir tableau ci-dessous)

Pour les adjoints au maire art. L. 2123-24

Population de la commune	Taux (en % IBT)	Euros mensuels
Moins de 500		385,05 €
De 500 à 999	10,7	416,17 €
De 1 000 à 3499	19,8	770,10 €
De 3 500 à 9 999	22	855,67 €
De 10 000 à 19 999	27,5	1 069,59 €
De 20 000 à 49 999	33	1 283,50 €
De 50 000 à 99 999	44	1 711,34 €
De 100 000 à 200 000	66	2 567,00 €
Plus de 200 000	72,5	2 819,82 €

➤ Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

* Mise en place des commissions communales

COMMISSIONS COMMUNALES
Mandat 2020 – 2026

N°	Désignation	Responsable Animateur	Membres
1	<u>Urbanisme</u>	TOURNIER Nathalie	DUFRESNE Anna-Maria BIGOT Agnès PAYET Béatrice TEPPE Sébastien
2	<u>Animation</u>	POLONIA Joseph	WEBER Corinne VARLET Geoffroy GABILLET François BOYER Dominique

3	<u>Association</u>	TEPPE Sébastien	MARMIER Noëlle POLONIA Joseph
4	<u>Communication</u>	VARLET Geoffroy	WEBER Corinne BOYER Dominique PAYET Béatrice MARMIER Noëlle

5	<u>Voirie/ assainissement/ Cimetière</u>	POLONIA Joseph	GONNARD Pierre BIGOT Agnès TEPPE Sébastien VERNUSSE Céline
6	<u>Pompiers</u>	GONNARD Pierre	DUFRESNE Anna-Maria BOYER Dominique
7	<u>Affaires scolaires</u>	MARMIER Noëlle	BOYER Dominique VERNUSSE Céline WEBER Corinne CONTASSOT Pierre Olivier

	Désignation	Titulaires	Suppléants
8	Commission Appel d'Offres Marché Public	BOYER Dominique	VARLET Geoffroy
		BIGOT Agnès	GABILLET François
		TEPPE Sébastien	TOURNIER Nathalie
		PAYET Béatrice	CONTASSOT Pierre-Olivier
9	C.C.A.S	BOYER Dominique	CHAVY Michel
		DUFRESNE Anna-Maria	TATON André
		VERNUSSE Céline	TROUWAERT Claudine
		MARMIER Noëlle	HAAR Martine
		WEBER Corinne	MILLON Nicole
		BIGOT Agnès	ACHAINTRE Fernand

N°	Désignation	Responsable animateur	Membres
10	Finances	BOYER Dominique	Conseil municipal entier
11	Défense	TEPPE Sébastien	

12	Elections	MARMIER Noëlle	GELET Sylvie REYMOND Laurent
13	Environnement	WEBER Corinne	POLONIA Joseph TOURNIER Nathalie GABILLET François CONTASSOT Pierre Olivier BIGOT Agnès
14	Projets	VARLET Geoffroy	BOYER Dominique DUFRESNE Anna-Maria TOURNIER Nathalie GONNARD Pierre WEBER Corinne

15	Fleurissement	MARMIER Noëlle	TEPPE Sébastien GONNARD Pierre TEPPE Olga MILLON Nicole L'ORPHELIN Roger BERNOLLIN Pauline
16	Comités de quartier	DUFRESNE Anna-Maria WEBER Corinne	VARLET Geoffroy
17	Patrimoine/Eglise	VERNUSSE Céline	MARMIER Noëlle

M. Le Maire préside d'office l'ensemble des commissions

* Nomination d'un correspondant défense

Monsieur TEPPE Sébastien a été nommé correspondant défense.

* Nomination d'un délégué au Comité National d'Action Sociale

Mme BIGOT Agnès a été nommée à l'unanimité déléguée au C.N.A.S.

* Nouvelles organisation du city stade

Un devis a été réalisé avec l'entreprise BRUNET pour l'installation de 4 caméras au city stade. Cette entreprise vient de réaliser la pose du même système à la nouvelle plateforme du point d'apport volontaire.

Le montant du projet est estimé à 2 584,20 € HT.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable pour ce projet et le lancement est programmé début de semaine 23.

* Date du fleurissement

Matinée fleurissement : le samedi 13 juin 2020 à 9h00 à la Halle Concordia.

* Désignation du régisseur du Petit Saint-Denis et formations

M. TEPPE Sébastien a été nommé régisseur du Petit Saint-Denis.

* Ouverture de la bibliothèque

Une réunion d'information est prévue mercredi 3 juin 2020 concernant la prochaine réouverture de la bibliothèque. Cette réunion a pour but de fixer le protocole nécessaire à appliquer en raison du Covid-19.

* Questions diverses

Garderie : Les parents sollicitent la réouverture de la garderie. Une organisation du temps de travail des employés doit être effectué par rapport à l'arrêt de la directrice.

Conseil départemental : M. POLONIA Joseph, 1^{er} Adjoint a rencontré le conseil Départemental pour la réfection des routes départementales. Les projets seront réalisés prochainement.

Fauchage : Le fauchage est en cours de réalisation sur toutes la Commune.

Voirie : la commission voirie doit se déplacer pour faire un inventaire de l'état des routes de la Commune.

Projet éolien : Une visioconférence est prévue avec la CNR pour faire le point sur ce projet.

Cimetière : un devis a été réalisé à l'entreprise PHYTRA concernant le désherbage du cimetière
Le cout annuel de l'entretien s'élève à 600,00 € HT.

Assainissement/lagunes : la compétence a été déléguée a la Communauté de Communes. Tous les devis concernant cette compétence doivent être validés par la Communauté de Communes. Un rendez-vous a été programmé avec le responsable assainissement.

Terrains communaux : La Commune est propriétaire de terrains. Tous les ans, un agriculteur est chargé d'effectuer les foins et d'entretenir le terrain. Plusieurs agriculteurs ont été sollicité :

- M. BABAB Baptiste
- M. SEIGNERET Pascal
- M. TEPPE Sébastien
- M. GONNARD Pierre

M. BABAD Baptiste n'a pas donné suite à cette proposition.

Un tirage au sort a été effectué pour les 3 années à venir : M. SEIGNERET pascal en 2020, M. TEPPE Sébastien en 2021 et M. GONNARD Pierre en 2022.

Elagage : M TEPPE Sébastien, conseiller, a demandé des devis à différentes entreprises pour sous-traiter l'élagage dans la Commune.

Budget 2020 : Monsieur le Maire présente une première étude du budget 2020.

Achat matériel informatique mairie : Un devis a été demandé à l'entreprise VMS qui suit tous nos projets informatiques sur la Commune pour la fourniture, la configuration et l'installation du matériel suivant :

- 1PC portable 17pouces Intel CoreI7, 8go de RAM, 512 SSD, WIN10Pro, HDMI + USB + 1 Sacoche + 1 souris sans fil
- 3PC portable 15pouces Intel CoreI5, 8go de RAM, 512 SSD, Win10Pro, HDMI + USB + 3 Sacoche + 3 souris sans fil
- 1 Licence Office 365 pour 6 PC

Le montant de ce devis s'élève à 4 297,82 € HT.

Le conseil a décidé d'acquérir deux ordinateurs portables.

Standard de la mairie : le téléphone du secrétariat est hors d'usage. Le prix du remplacement de celui-ci est de 140,00 € HT. Le conseil décide de changer le téléphone auprès de la société VMS.

Le prochain conseil aura lieu le lundi 15 juin à 20h00 à la salle des fêtes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h40.

Fait à CRUZILLES-LÈS-MÉPILLAT,

Le 29 mai 2020

Le Maire,
Dominique BOYER

